



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'études et de recherches en droit privé
(CERDP)- EA 1205

Sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Nice Sophia-Antipolis

Janvier 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'études et de recherches en droit privé
(CERDP)- EA 1205

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Nice Sophia-Antipolis

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Janvier 2011



Unité

Nom de l'unité : Centre d'Études et de Recherche en Droit Privé (CERDP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 1205

Nom du directeur : M. Yves STRICKLER

Membres du comité d'experts

Président :

M. Paul-Henri ANTONMATTEI, Université Montpellier 1

Experts :

Mme Frédérique FERRAND, Université Jean Moulin - Lyon 3

M. Michel LEVINET, Université Montpellier 1

M. Martial MATHIEU, Université Grenoble 2

Mme Marie-Hélène MONSERIE-BON, Université Toulouse 1

M. Jean-Marc THOUVENIN, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC, représentant M. Xavier VANDENDRIESSCHE empêché pour raisons de santé.

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Jean-Marc LARDEAUX, Vice-Président du conseil scientifique de l'Université Nice Sophia-Antipolis.

Mme Frédérique FERRAND, Université Jean Moulin - Lyon 3, représentant le CNU.



Rapport

1 • Introduction

- **Date et déroulement de la visite :**

La visite a eu lieu le jeudi 20 janvier 2011 et le Comité a rencontré les membres de l'Équipe dans la salle des Conseils de la Faculté de droit de l'Université de Nice, avenue Louis Trotabas. Étaient présents l'ancien et le nouveau directeur du CERDP, les trois directeurs de pôle et de nombreux membres de l'Équipe.

Après une présentation de l'Équipe par son nouveau directeur, un dialogue a été engagé avec ce dernier, les responsables de pôle, les autres enseignants-chercheurs et le comité de visite. Dans une ambiance sereine et constructive, la discussion a permis de mieux appréhender le fonctionnement de l'unité et son activité scientifique. Le comité a particulièrement apprécié l'enthousiasme et le dynamisme de M. Yves Strickler. Des doctorants ont été entendus hors la présence des enseignants-chercheurs.

- **Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :**

Le CERDP trouve son origine dans le CRAJEFE (Centre de Recherche sur les Aspects Juridiques, Économiques et Financiers de l'Entreprise). Le CRAJEFE a ensuite été intégré comme un des trois pôles de recherche d'un nouveau Centre de Recherche en Droit Privé créé en 2002 et consacré avant tout aux procédures (Pôle 1 : procédure civile et droit civil ; Pôle 2 : procédure pénale et droit pénal ; Pôle 3 : procédures collectives et droit des affaires). L'EA n° 1205 est installée dans le bâtiment de la Faculté de droit et dispose là d'une salle des chercheurs ainsi que, depuis peu, d'un bureau séparé pour le personnel administratif.

- **Equipe de Direction :**

- Directeur : Yves STRICKLER (depuis le 1^{er} janvier 2011)

- Jusqu'au 31 décembre 2010, le CERDP était dirigé par M. P.-M. Le Corre, qui a été remplacé à cette fonction par M. Yves Strickler. Mme L. Antonini-Cochin est directrice adjointe de l'unité : elle a remplacé Mme L.C. Henry, qui a été nommée à l'Université de Bourgogne.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	16	17
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	-	
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,5	0,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	72	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	11

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

L'unité développe une production scientifique importante et reconnue malgré des disparités selon les membres. Cette équipe dynamique est globalement d'un très bon niveau, organisée autour de regroupements thématiques et disciplinaires logiques. Elle cultive un fort partenariat avec les praticiens du droit. La nouvelle direction est en mesure de renforcer les atouts de l'unité.

- Points forts et opportunités :

- Forte notoriété de certains membres de l'équipe.
- Dynamisme de la nouvelle direction.
- Bonne politique de retour à la publication pour certains membres de l'unité.
- Des partenariats actifs avec des professionnels.
- Intégration locale effective.

- Points à améliorer et risques :

- Il convient de développer les problématiques transversales impliquant les trois pôles.
- Mettre en œuvre le projet de retour à la recherche des non publiants qui a été présenté par le nouveau directeur de l'Équipe lors de l'audition (nombre de non publiants élevé au sein de l'Équipe).
- Renforcer l'encadrement collectif des doctorants.



- **Recommandations:**

- Veiller à assurer la pérennité du pôle 3 (Procédures collectives) en raison du départ de l'un de ses chercheurs particulièrement engagé dans les activités de cet axe de recherche.

- Développer la dimension internationale de la recherche.

- Mieux valoriser la lisibilité du CERDP en rattachant son appellation aux Procédures.

- Renforcer le potentiel humain et financier de l'Équipe par une recherche active de moyen.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	11
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	68%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	17

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

La production scientifique repose essentiellement sur quelques membres qui bénéficient d'une très forte notoriété. Dans certains domaines, l'impact de l'unité est incontestable au plan national. Toutefois, le taux de publiants n'est pas au niveau de la notoriété de certains des enseignants-chercheurs.

Des activités telles que certains colloques, sont connues et suivies par les spécialistes des disciplines concernées (procédures collectives et procédure civile).

Les manuels pour étudiants, même s'ils sont rédigés par plusieurs membres de l'Équipe, ne devraient pas être comptabilisés comme des productions collectives de recherche.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Même si le CERDP n'a pas de visibilité importante à l'international, il dispose d'atouts importants : une des plus grosses équipes françaises en matière de procédures collectives ; de forts partenariats locaux en procédure, dont il obtient parfois d'intéressants financements pour ses recherches collectives.

Deux des thématiques du CERDP sont à fort rayonnement : la procédure civile et les procédures collectives. Le pôle procédure pénale est en retrait par rapport aux deux autres.

Le CERDP a une bonne capacité à attirer et recruter de nouveaux chercheurs (la venue du nouveau directeur en est l'illustration).



Le terrain de la formation est aussi une force de l'équipe. Cette dernière constitue l'unité d'appui d'un master 2 recherche en droit privé et sciences criminelles et de trois masters 2 professionnels (Gestion du contentieux ; Droit notarial ; Droit des difficultés des entreprises).

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

L'Équipe est structurée de façon logique, avec un directeur, un directeur adjoint et des responsables de pôle. Les responsables de pôle ont été élus tout récemment. L'élection témoigne d'une volonté de concertation au sein de l'Équipe et d'impliquer ses membres dans le choix de la gouvernance.

Le CERDP a pris en 2008, pour la première fois, l'initiative d'organiser un séminaire des doctorants qu'il conviendrait de pérenniser tout en élargissant le nombre d'enseignants y participant.

Les membres de l'Équipe sont fortement impliqués dans les activités d'enseignement et de structuration de la recherche dans la région PACA.

- **Appréciation sur le projet :**

Les objectifs affichés (renforcer la recherche transversale ; établir de nouveaux partenariats) ne se concrétisent pas par des axes forts et lisibles de recherche. Seuls quelques projets se distinguent, tels que le partenariat avec la Fédération de recherche CNRS de Strasbourg sur *Europe en mutation* (avec un projet ANR envisagé sur les droits fondamentaux), ou encore la dimension internationale et comparée annoncée dans les recherches en matière de procédures collectives. Lors de la visite a été présenté un nouveau projet, non contenu dans le dossier soumis à l'AERES : celui de la création d'un Observatoire des procédures, qui permettrait alors de créer une véritable activité transversale aux trois axes de l'Équipe, en association avec d'autres universités ou enseignants-chercheurs. Le rôle dynamisant du nouveau directeur de l'Équipe tiendra une place essentielle dans la concrétisation de ces projets.

Le projet indique des actions qui ne relèvent pas vraiment de la recherche, notamment dans le pôle 2 procédure pénale où ne figure que l'opération « droit au cœur » en liaison avec des lycéens et la création projetée de deux DU. Il en va de même des projets transversaux aux pôles 1 et 2.

Le programme de recherche collective du pôle 2 (procédure pénale) est quasiment inexistant. Il est vivement conseillé au CERDP de veiller à dégager des axes de recherche impliquant réellement ses trois pôles et les mettre effectivement en application.



4-1 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : Pôle droit civil et procédure civile

Nom du Responsable : Mme Natalie FRICERO

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	7,5	8,5
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	0	0
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,20	0,20
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	15	10
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	2,5	4

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Du point de vue quantitatif, l'importante production de l'équipe 1 peut se résumer de la manière suivante :

- 26 OS
- 36 ACL
- 13 ACTI
- 12 ACTN
- 1 COM
- 2 DO

Les membres de cette équipe publient ainsi de nombreux ouvrages (procédure civile, droit judiciaire privé, institutions judiciaires, Droit et pratique de la procédure civile, Droit européen des procédures d'insolvabilité notamment) chez les meilleurs éditeurs nationaux dans le domaine juridique.

L'équipe 1 a organisé une Journée d'Etude intitulée « Une justice familiale en mutation » ainsi que plusieurs colloques consacrés au droit de la famille.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

40 % des moyens de l'UR sont affectés à l'équipe Droit civil et procédure civile. En outre, les colloques « droit de la famille » sont financés, outre par les participants payants et par les subventions de l'Ecole doctorale, de la Mairie de Nice, du Conseil Général des Alpes Maritimes, par le barreau (les interventions des avocats ne sont pas rémunérées et ils ne touchent pas davantage de droits d'auteur que les enseignants chercheurs du CERDP lors de la publication des actes du colloque) ; les magistrats spécialisés en droit de la famille valorisent le colloque par le parrainage qu'ils lui accordent.

Les membres de l'équipe sont investis dans des formations tant au sein de l'université de Nice Sophia Antipolis qu'au plan national et même international.

- Au sein de l'Université de Nice Sophia Antipolis : le CERDP accueille le master 2 recherche de droit privé de la Faculté de droit dont les enseignements vont de pair avec les axes de recherche du centre (droit civil obligation, droit criminel, droit de l'homme, droit de la famille, droit commercial, droit des entreprises en difficulté...). Le laboratoire accueille en plus deux Master 2 professionnels associés à l'équipe 1 : le Master 2 Professionnel spécialité Gestion des contentieux ; le Master 2 Professionnel spécialité Droit notarial.

- Formations nationales : Les membres de l'Equipe 1 participent à la formation dispensée par l'Ecole Nationale de la Magistrature (Formation Initiale et formation continue notamment en droit du contentieux et droit de la famille et procédures collectives). L'équipe 1 participe également aux formations continues "Dalloz" et dans différents Barreaux (Marseille, Aix-en-Provence, Montpellier) et Ecoles d'avocats.

- **Appréciation sur le projet :**

◇ Projet de publication collective (Gazette du Palais, Atelier de la jurisprudence de la cour d'appel d'Aix-en-Provence) : les Présidents des chambres de la cour d'appel fourniront à l'équipe constituée au sein du CERDP les arrêts qui leur paraissent les plus significatifs dans leurs domaines de compétence. Ces décisions seront ensuite réparties entre les membres titulaires, Professeurs et Maîtres de conférences du CERDP, pour qu'ils en établissent un commentaire. Ceci permettra, à la fois, d'élaborer une publication collective, et d'améliorer la visibilité du centre de recherches. Participeront également à ce travail les différents doctorants du centre, en fonction de leurs spécialités de thèse.

◇ Projet de partenariat avec les unités de recherche de l'Université de Strasbourg (fédération de recherche, labellisée par le CNRS, autour du thème de l'Europe en mutation, structure qui réunit 160 enseignants-chercheurs et chercheurs et plus de 400 doctorants). Cette collaboration vise à valoriser le potentiel scientifique des équipes partenaires. Ces actions communes sont complétées par l'accompagnement des jeunes chercheurs et leur insertion dans les équipes établies en vue d'assurer l'avenir et le développement de la recherche sur les thématiques européennes. L'objectif poursuivi sera l'élaboration d'un projet ANR sur un thème relatif aux droits fondamentaux.

◇ Renforcement du partenariat en droit de la famille avec les barreaux de Grasse et de Nice : colloques parrainés par le centre et par les barreaux ; organisation tous les deux ans d'une journée d'études consacrée au droit de la famille (confrontation des points de vue des universitaires et des praticiens du droit sur différents thèmes d'actualité) : « Une justice familiale en mutation » (2009) ; « le prix de la rupture » (2011) visant à mettre en lumière toutes les difficultés inhérentes à la rupture du couple quelle que soit sa forme (couple marié, couple pacsé ou simples concubins).

◇ Projet de valorisation par un partenariat sous forme de contrat avec la région PACA en matière de médiation familiale



4-2 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : Pôle procédure pénale et droit pénal

Nom du responsable : M. Roger BERNARDINI

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	5	5
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	0	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,10	0,10
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	45	19
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	4

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La production des membres de l'équipe 2 est, pour l'essentiel, individuelle :

- 4 OS
- 56 ACL
- 1 ACTI
- 5 ACTN

Le pôle droit pénal et procédure pénale apparaît clairement en retrait par rapport aux deux autres pôles qui structurent l'UR.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

20 % des moyens sont affectés à cette équipe (contre 40% aux deux autres).

Les membres de l'équipe 2 sont en outre investis dans plusieurs actions de formation :

- Formation continue Barreau de Nice en droit pénal et droit de la famille.
- Formation initiale - Chargé d'enseignements en Droit Pénal et procédure Pénale dans le cadre de la préparation au Premier Concours de l'ENM, Université Paris I Panthéon Sorbonne, IEJ Jean Domat.
- Formation continue en procédure pénale et contentieux (Responsabilité de sessions de formation).

- **Appréciation sur le projet :**

Il conviendrait de déterminer une politique de recherche plus lisible du pôle 2 (procédure pénale et droit pénal).

Le projet indique des actions qui ne relèvent pas vraiment de la recherche, notamment dans le pôle 2 procédure pénale où ne figure que l'opération « droit au cœur » en liaison avec des lycéens et la création projetée de deux DU. Il en va de même des projets transversaux aux pôles 1 et 2.

Le programme de recherche collective du pôle 2 (procédure pénale) est quasiment inexistant. Il est vivement conseillé au CERDP de veiller à dégager des axes de recherche impliquant réellement ses trois pôles et les mettre effectivement en application.



4-3 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : Pôle procédures collectives

Nom du responsable : M. Pierre-Michel LE CORRE

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	3,5	3,5
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	0	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,20	0,20
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	12	12
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	2,5	3

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Cette équipe d'excellence travaille sur l'axe de recherche historique du Centre : les procédures collectives. La production scientifique individuelle de ses membres est importante, elle s'accompagne d'une production scientifique collective historique : les colloques du CRAJEFE. Ces colloques sont devenus un rendez vous printanier national pour tous les spécialistes de la matière depuis plus de trente ans. Cette continuité dans le travail de recherche et l'excellence donne au CERDP-CRAJEFE une notoriété nationale. L'Ecole de Nice est reconnue et célébrée par tous les spécialistes universitaires comme professionnels.

La production s'établit de la manière suivante :

- 6 OS
- 33 ACL
- 23 ASCL
- 18 ACTN

Cette équipe apparaît comme l'une des plus importantes équipes en France sur le champ des procédures collectives.



- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Les réformes successives en droit des procédures collectives permettent de renforcer les liens avec le ministère de la justice qui prépare les textes. Plusieurs membres de l'équipe adressent des avis et observations écoutées sur ces réformes (ordonnance relative à l'EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée) face aux procédures collectives ; projet de sauvegarde financière accélérée ; questions relatives au règlement communautaire relatif à l'insolvabilité). La révision de ce règlement devrait être l'opportunité de renforcer ces relations avec le ministère sur cet aspect européen de l'insolvabilité et de créer des liens avec le service juridique de la commission de l'Union Européenne qui travaille à la révision du règlement.

Le partenariat avec la Fédération de recherche « L'Europe en mutation », mais aussi la participation de membres de l'équipe en tant qu'experts auprès du Conseil de l'Europe et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ouvrent des perspectives de relations formelles ou informelles entre le centre et le conseil de l'Europe.

- **la capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité,**

Les recettes issues des colloques « procédures collectives » sont constantes et proviennent d'une part des participants payants et, d'autre part, du soutien toujours renouvelé des partenaires de l'équipe (CNAJMJ, IFPPC, Unédic AGS, Chambre des Notaires des Alpes Maritimes, Conseil Général des Alpes Maritimes).

A noter que 40 % des moyens de l'UR sont affectés à cette équipe.

- **la valorisation des recherches, et les relations socio-économiques ou culturelles**

Outre le partenariat d'ensemble dont bénéficie le CERDP avec la Mairie de Nice et le Conseil Général des Alpes Maritimes, on peut mentionner les partenariats suivants noués par l'équipe 3 procédures collectives :

- Un partenariat est conclu avec AGS Unédic en vue d'un soutien financier régulier pour les manifestations organisées par le CERDP.
- Des relations suivies et régulières caractérisent les relations de l'équipe avec l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives (IFPPC)
- Un partenariat est en passe d'être finalisé à travers l'Association des Juristes de la Défaillance Economique avec les spécialistes français de la matière.
- Un partenariat existe entre l'équipe et l'association des avocats spécialisés en la matière l'Institut Méditerranéen des Procédures Collectives (IMPC).

Les membres de l'équipe 3 participent également aux formations supérieures, tant dans la région qu'au niveau national :

- au sein de l'Université de Nice Sophia Antipolis : master assurant la formation des futurs administrateurs ou mandataires judiciaires ; Master 2 Professionnel : spécialité Droit des difficultés d'entreprise ;
- Formations nationales : Formations à l'Ecole Nationale de la Magistrature en procédures collectives auprès des magistrats consulaires ; formations continues au plan national (magistrats consulaires, administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires, avocats de diverses régions ; interventions pour le compte d'organismes de formation dépendant des maisons d'édition : Elégia, formations Dalloz.



- **Appréciation sur le projet :**

◇ Poursuite de la politique des colloques CRAJEFE : L'équipe « procédures collectives » entend perpétuer la tradition des colloques printaniers d'ampleur nationale relatifs aux procédures collectives. A l'occasion de chaque colloque la dimension européenne et internationale sera renforcée. En 2012, le thème du colloque devrait être « Patrimoine et procédures collectives ». En 2014, le thème du colloque pourrait être le suivant : « Les procédures collectives : carrefour d'influences », thème qui souligne l'interdisciplinarité de la spécialité et permet l'ouverture à l'international

◇ Projet d'un ouvrage collectif en droit social des procédures collectives sous le contrôle scientifique du CERDP. L'objectif est de combler un vide scientifique : aucun ouvrage à la fois théorique et pratique sur le droit social des procédures collectives n'existe en tant que tel sur le marché.

◇ Projet d'un partenariat avec l'Université de Toulon pour la rédaction d'un ouvrage collectif en droit comparé des procédures collectives intitulé « Droit comparé des procédures d'insolvabilité »

◇ Projet de valorisation par la proposition d'un partenariat avec la région PACA par un contrat de recherche sur « tourisme et procédures collectives ».

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé	A	A+	A	B	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

Nice, le 05 avril 2011

Affaire suivie par :
Eric DJAMAKORZIAN

Tél. : 04 92 07 69 05
Fax : 04 92 07 66 00

N/REF : 2011-1723

AERES
M. Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des Unités
de recherche
20 rue Vivienne
75002 – PARIS

Ref : Rapport d'évaluation S2UR120001742 - Centre d'Etudes et de
Recherches en Droit Privé - 0060931E

Monsieur le Directeur,

Faisant suite au travail effectué par le comité de visite de l'AERES et du
rapport d'évaluation émis sur l'Unité de Recherche « Centre d'Etudes et
de Recherches en Droit Privé » portée par l'Université Nice Sophia
Antipolis, vous voudrez bien trouver ci-joint la réponse que nous
désirons apporter à ce rapport.

Celle-ci ne comporte des éléments correctifs factuels ainsi que des
observations de portée générale qui traduisent le caractère très
constructif des appréciations portées par le comité de visite,

Vous en souhaitant bonne réception,
Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes
sentiments distingués

Le Président de l'Université
de Nice-Sophia Antipolis




Albert MAROUANI

Volet général

Objet : réponse au rapport du comité d'évaluation de l'AERES,
CERDP Equipe d'Accueil n° 1205

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation établi par le comité d'évaluation placé sous la présidence du professeur Paul-Henri ANTONMATTEI, à l'occasion de la visite de l'EA n° 1205, « Centre d'études et de recherches en droit privé » de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, le 20 janvier 2011.

Ce rapport retrace fidèlement la structure, les activités et les projets de l'unité évaluée. Il est conforme aux échanges qui se sont tenus et révèle tant la haute qualité du travail d'évaluation fourni par les membres de ce comité de visite dans l'accomplissement de ce délicat exercice, que l'exigence d'objectivité qui a été la leur. L'ensemble des membres de l'unité de recherche tient à dire combien l'ambiance dans laquelle s'est déroulée l'évaluation a été positive et a pu donner lieu à de fructueuses discussions porteuses d'avenir.

Une remarque générale pourrait néanmoins être formulée concernant les grilles d'évaluation utilisées par l'AERES, qui ne font pas apparaître certains éléments de réussite qui peuvent donner la mesure de la dynamique collective de l'unité de recherche évaluée : ainsi, le CERDP compte cette année deux docteurs qualifiés par le CNU aux fonctions de Maître de conférences et une agrégée interne.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération respectueuse.

Pr Yves STRICKLER